

A Madame
la Directrice de l'Ecole Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information

Objet : Renouvellement du Comité d'Experts Spécialisé en Santé Animale (CES-SA) (Mandat 2022-2025)

Référence : Décision de Monsieur le Ministre de l'Agriculture N°2453 du 26 septembre 2013 portant création du Comité d'Experts Spécialisé en Santé Animale

Pièce jointe : Appel à candidature

Madame la Directrice,

Dans le cadre du renouvellement de son panel d'experts en évaluation des risques en santé animale (CES-SA), le Centre National de Veille Zoosanitaire (CNVZ) lance un appel à candidature pour établir la liste des futurs membres du comité d'experts spécialisé en évaluation des risques en santé animale et qui seront nommés en *intuitu personae*, par décision ministérielle, en novembre 2022 pour un mandat de trois ans. Ce renouvellement du comité fait suite à l'achèvement du troisième mandat du CES-SA (2019-2022).

Le comité a pour missions de réaliser des travaux d'expertise collective dans le cadre d'une saisine et d'une thématique précises en lien avec la santé animale. Les conclusions des travaux adoptés par le comité constituent la base des avis qui seront rendus par le CNVZ au demandeur.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir assurer la diffusion de cet appel à candidature auprès des scientifiques de l'ESSAI. Les candidatures devront parvenir au CNVZ, soit :

- En renseignant le formulaire de candidature en ligne via le lien suivant : <https://forms.gle/azS7Zev3H1mYiXGL6>
- Par courriel à l'adresse suivante : ces.sa.cnvz.2022@gmail.com

Le dossier de candidature doit impérativement comporter le *Curriculum Vitae*, la liste des publications, le formulaire de candidature et la liste de déclaration publique d'intérêts (DPI), téléchargeables via le lien suivant : <https://urlzs.com/2YyJu>

Le dernier délai de dépôt des dossiers est pour le 30 septembre 2022.

En vous remerciant de votre contribution à cet important processus de consultation, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

N.B. Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Dr. Anissa Dhaouadi (52 111 810/anissadhaouadi@yahoo.fr) ou Dr. Mohamed Naceur Baccar (52 800 715/baccar.vet@gmail.com).



Appel à candidatures d'experts scientifiques pour le renouvellement du Comité d'Experts Spécialisé en Santé Animale (Mandat 2022-2025)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise du Comité d'Experts Spécialisé en évaluation des risques en Santé Animale, créée au sein du Centre National de Veille Zoosanitaire (CNVZ), depuis 2013.

Le Centre national de veille zoosanitaire est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Par cet appel, le CNVZ souhaite renouveler son panel d'experts afin de constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants pour la période 2022-2025.

Cadre Général

L'expertise collective du risque a pour objectifs d'apporter les meilleures garanties quant à :

- l'approche pluri-disciplinaire du sujet à traiter,
- la diversité des sources de données et connaissances scientifiques,
- la confrontation de différentes opinions, thèses ou écoles de pensées,
- l'expression et l'argumentation d'éventuelles opinions divergentes,
- l'indépendance de l'avis émis.

Il en résulte un rapport d'évaluation du risque, qui communique à propos du risque et qui est indispensable pour une prise de décision éclairée scientifiquement. Ceci permet de garantir la sécurité et la santé des animaux ainsi qu'indirectement, celle des humains et de l'environnement.

Le comité d'experts spécialisé en santé animale est considéré un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place au CNVZ.

Rôle et missions du CES-SA

En vue de prévenir l'introduction des maladies et d'en limiter la propagation et afin de mener ses expertises scientifiques pluralistes et indépendantes, le CNVZ envisage de renouveler son panel d'experts spécialisé en évaluation de risque dans le domaine de la santé animale, suite à la fin du troisième mandat du comité (2019-2022).

Le CES-SA mis en place en septembre 2013 au CNVZ est le premier comité d'évaluation de risque en santé animale en Tunisie, voire même dans le Maghreb. Il est saisi suite à des questions d'évaluation de risque en santé animale posées au CNVZ et peut en outre proposer au CNVZ de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'il mène constituent la base des avis scientifiques rendus par le CNVZ au demandeur.

Le comité d'experts spécialisé en santé animale (CES-SA) a pour missions :

- l'évaluation des risques liés aux maladies animales, présentes en Tunisie ou susceptibles d'être introduites, chez les animaux domestiques et/ou dans la faune sauvage, transmises ou non par des vecteurs ;
- l'évaluation des risques liés à l'interface faune sauvage / faune domestique pour les maladies qui leur sont communes ;
- l'évaluation des risques liés aux maladies zoonotiques quelle que soit l'origine de la transmission, directe ou indirecte.

Ces évaluations des risques peuvent aller, à la demande de l'auteur de la saisine, jusqu'à l'évaluation d'options de gestion

- la hiérarchisation des dangers sanitaires pour les différentes espèces animales, en Tunisie
- la mise à disposition des gestionnaires du risque d'éléments scientifiques (avis, recommandations) nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de surveillance et de lutte contre les maladies animales et zoonotiques ; contre les vecteurs des maladies ;
- l'évaluation de mesures de maîtrise en matière de biosécurité ;
- l'impact de différentes activités humaines sur la santé et/ou le bien-être des animaux ;
- la mise en œuvre de réflexions méthodologiques dans le domaine général de l'évaluation des risques en santé et bien-être des animaux.

Création, composition du Comité et modalités de travail

Les membres du CES-SA sont nommés par décision du Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, pour un mandat de trois ans (2022-2025). Le CES-SA sera composé d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s, ayant des compétences transversales et une vision prospective des enjeux de santé vétérinaire.

Pour siéger au CES-SA, les candidats doivent posséder des compétences en :

- Appréciation des risques : méthodologie (qualitative, quantitative), modélisation, ...
- Pathologies animales
- Infectiologie :
 - Bactériologie et maladies bactériennes
 - Virologie et maladies virales
 - Parasitologie et maladies parasitaires
 - Agents non conventionnels (EST...)
- Zoonoses
- Vecteurs :
 - Maladies vectorielles (animales ou zoonotiques)
 - Ecologie des vecteurs
 - Lutte anti-vectorielle
 - Surveillance des vecteurs
- Epidémiologie
- Bio-statistiques
- Omic / Bio-informatique
- Médicaments vétérinaires et toxicologie
- Réglementation associée aux thématiques du CES
- Physiologie

Ce Comité se réunira en séance plénière selon la fréquence moyenne d'une réunion mensuelle à compter de novembre 2022.

Les experts contribuent à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et des dossiers techniques, la rédaction de certaines parties de rapports et la relecture critique des documents examinés en séance.

Des groupes de travail spécifiques pourront être formés en cas de besoin. Sur la base des travaux des rapporteurs de groupes de travail, le CES-SA produit une synthèse de l'expertise collective et des conclusions et émet des recommandations, en vue de répondre aux questions de la saisine.

Rémunération des experts

La participation des experts à ce comité est à titre gracieux. En revanche ce comité est une opportunité d'échange d'expériences et d'actualités, de rencontre et de développement de réseaux professionnels. En effet, les sujets traités par le CES-SA sont d'une grande diversité impliquant pour les experts au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique.

Le comité permettra aux experts de valoriser auprès de leurs organismes d'appartenance leurs contributions aux travaux. Egalement, une valorisation des travaux moyennant des publications d'articles est envisageable.

Programme prévisionnel

L'appel à candidature ouvert du 1^{er} Septembre au 30 Septembre 2022 devrait permettre la constitution d'un nouveau CES-SA qui entamera ses fonctions à partir du 08 Novembre 2022. Ainsi, toute personne souhaitant déposer sa candidature est invitée à faire parvenir son *Curriculum vitae*, une liste de publications d'articles, le formulaire de candidature et la déclaration de liens d'intérêts, soit

- Par e-mail : ces.sa.cnvz.2022@gmail.com
- En ligne via le lien suivant : <https://forms.gle/azS7Zev3H1mYiXGL6>

Personnes à contacter

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Dr. Anissa Dhaouadi (52 111 810/anissadhaouadi@yahoo.fr) ou Dr. Mohamed Naceur Baccar (52 800 715/baccar.vet@gmail.com).